

LICENCE 2
TRAVAUX DIRIGES DE DROIT DES OBLIGATIONS
Cours : Xavier Boucobza

Séance n°2

Le processus de formation du contrat

Cas pratiques

La société Alors, fabricant de montres, est confrontée à plusieurs difficultés.

a) Elle négocie un contrat important avec la société Alaville, célèbre chaîne d'hypermarchés, depuis bientôt deux mois. Elle vient de recevoir une proposition juteuse d'un concurrent d'Alaville, la société Croisement. Elle aimerait y donner suite. Elle vous demande si elle peut cesser immédiatement ses négociations avec Alaville. Que risque-t-elle ?

b) À l'occasion de sa dernière campagne publicitaire, Alors a mis en place un grand tirage au sort doté d'un prix de deux cent cinquante mille euros. Une lettre a été envoyée à une centaine de personnes avec les termes suivants :

« Notification de participation au gain de 250 000 Euros

Vous avez de la chance !

Vous êtes l'un des gagnants de notre grand jeu de l'été doté d'un prix de deux cent cinquante mille Euros ».

Au dos de cette lettre, il y est précisé : « Vous avez gagné le prix de 250 000 Euros si votre numéro personnel est reconnu gagnant ».

La société Alors a déjà reçu une dizaine de lettres recommandée de personnes exigeant le versement du gain qu'elles estiment acquis. Qu'en pensez-vous ?

c) Enfin, la société Alors devait acquérir un local rue Crébillon à Nantes pour y vendre ses produits. Elle a pour cela conclu, le 1^{er} septembre 2005 une promesse unilatéral de vente avec la société LHUITRE par laquelle cette dernière s'engageait à vendre ce local. La société Alors disposait de trois mois pour lever l'option. Elle a reçu le 5 octobre 2005 une lettre émanant de la société LHUITRE l'informant que celle-ci renonce à vendre son local en raison de l'augmentation importante de son activité ces dernières semaines. La société Alors se demande quelle est la valeur d'une telle lettre ?